



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 17-288;
- RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 17-289 ;
- RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 17-290;
- RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 17-291 ;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer :

QUE lors d'une séance qui s'est tenue le 6 décembre 2017, le conseil a adopté les projets de règlements mentionnés en titre ;

QUE le Règlement de construction numéro 17-288 abroge et remplace le Règlement de construction en vigueur et ses amendements ;

QUE le Règlement sur les permis et certificats numéro 17-289 abroge et remplace le Règlement sur les permis et certificats en vigueur et ses amendements ;

QUE le Règlement sur les dérogations mineures numéro 17-290 est un nouveau règlement adopté ;

QUE le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 17-291 est un nouveau règlement adopté ;

QUE ces quatre projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer ;

QUE les projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QU'une séance de consultation publique sur ces projets de règlement aura lieu à la salle du conseil municipal situé au 170, rue Principale, à Portneuf-sur-Mer, le 13 février 2018 à 19 h 00, au cours de laquelle seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ;

QU'au cours de l'assemblée de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur les projets de règlements ;

QUE les projets de règlements peuvent être consulté par les personnes intéressées au bureau municipal de Portneuf-sur-Mer, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 6^e jour du mois de février 2018.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 6e jour du mois de février 2018, conformément à la loi.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

SIMON THÉRIAULT